

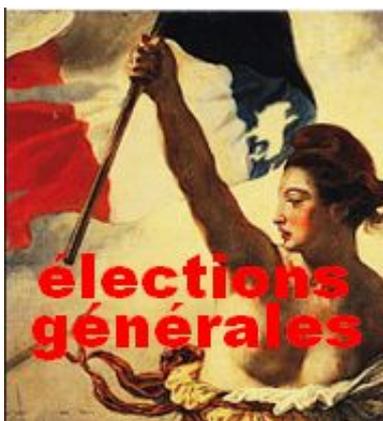
<http://snetap-fsu.fr/Les-enjeux-et-les-modalites-du.html>



Elections générales 2011

Les enjeux et les modalités du scrutin du 20 octobre et du 15 novembre 2011

- Les Dossiers - Outils militants - Élections générales et professionnelles -



Date de mise en ligne : vendredi 10 juin 2011

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Élections générales du 20 octobre 2011, ce qui change suite à l'adoption de la nouvelle Loi sur le Dialogue Social

1. Vous avez dit élections générales ?

Tous les comités techniques seront renouvelés ce même jour, jeudi 20 octobre 2011 (Comités Techniques -ministériel, central-[DGER](#), régionaux). Les [CAP](#) et [CCP](#) seront elles renouvelées sur deux semaines courant novembre, à l'exception des CAP et CCP renouvelées en 2010 (CAP [PCEA](#), [PLPA](#), [CPE](#), [IPEF](#) / CCP des Proviseurs / CT et CCP d'un certain nombre d'écoles du SUP). Ces premières élections générales auront lieu dans la Fonction Publique d'Etat et dans la FP Hospitalière. Pour la Territoriale, une nouvelle élection générale se déroulera en 2014, puis le rythme de renouvellement de l'ensemble des instances des 3 fonctions publiques sera de 4 ans.

2. Quel corps ou périmètre électoral ?

- les [TOS-ATE](#) ont été sortis du périmètre électoral du CT Ministériel, ce que nous avons fortement contesté au titre de l'unicité et du prima de la communauté de travail, et qui nous avait déjà amené à contester le bien fondé de leur décentralisation..., reste que juridiquement ceux-ci relevant de la Fonction Publique Territoriale il n'a pas été possible d'aller au-delà. En revanche, au titre de la communauté de travail, nous avons conduit le [MAAP](#) à retenir favorablement le vote des TOS en CT C-DGER et en CT R, nous sommes toutefois toujours en attente de l'avis de la Direction Générale de la Fonction Publique.
- les collègues des [LPM](#) voteront au CT M Agriculture.
- pour la filière formation recherche, le principe du vote dans le corps d'origine doit prévaloir, mais le MAAP est toujours en attente d'un accord interministériel...
- enfin on notera un recours déposé par la [FSU](#), la [CGT](#) et la [CFDT](#) auprès du Ministre concernant les personnels des établissements publics (hors enseignement) - [ONF](#), Haras nationaux...- qui sont pour l'heure écartés du vote au CT M qui sera pourtant bien la seule instance où leur budget sera débattu. Seul argument de l'administration pour justifier son choix, « ne pas alourdir le scrutin » ! Des voies de recours juridiques sont d'ores et déjà à l'étude.

3. Un scrutin aux règles revisitées ?

C'est désormais sur liste, et non plus sur sigle que se dérouleront l'ensemble des élections (règle qui jusque là ne concernait que les CAP). Ainsi, la traduction pour les CT R est la suivante : 20 candidats à trouver (listes incomplètes possibles pour 1/3, soit 14 candidats minimum), une seule exception dans l'enseignement technique la Corse, celle-ci comptant moins de 250 agents, le [CTR](#) comptera 16 sièges (soit 12 candidats minimum à présenter).

L'objectif du SNETAP-FSU, syndicat majoritaire de l'EAP, est clair : sortir de ces élections générales avec une représentativité encore accrue, non par volonté hégémonique, comme d'aucuns vont l'écrire à longueur de tracts, mais bien parce que ce sera assurément le message le plus fort que les personnels de l'Enseignement Agricole Public pourront envoyer à un gouvernement qui continue à chaque rentrée d'affaiblir un peu plus les établissements publics et la qualité du service d'éducation dont nous sommes, à l'épreuve des faits, les premiers garants !